

**Pour diffusion immédiate**

## **Communiqué de presse**

# **La FPPE-CSQ demande au ministre de l'Éducation d'exiger le maintien du service d'animation spirituelle pour soutenir les élèves durant la pandémie**

Montréal, le 10 février 2021. – Cette semaine, la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ) souligne un triste anniversaire : le retrait dans la Loi sur l'instruction publique de la notion de vie spirituelle qui favorisait l'épanouissement des élèves, une des responsabilités importantes de l'école. Ainsi, la fédération demande au ministre de l'Éducation de manifester officiellement son appui au maintien du service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire (SASEC) dans les écoles du Québec à ce moment crucial pour la réussite scolaire.

Rappelons qu'il y un an, le gouvernement de la CAQ faisait adopter sous bâillon le projet de loi 40 transformant les commissions scolaires francophones en centres de services scolaires. C'est du moins ce dont on a le plus parlé. Mais, dans la foulée de ces changements, il y a eu également l'abrogation des articles 6 et 226 de la Loi sur l'instruction publique, retirant les mentions d'offre de services d'animation à la vie spirituelle aux élèves, mettant ainsi la table pour leur extinction à petit feu.

Les conséquences de ces abrogations se font sentir depuis dans le milieu scolaire. Certaines directions considèrent à tort de ne plus être dans l'obligation d'offrir ces services aux élèves. Certains centres de services scolaires vont jusqu'à exprimer l'intention d'abolir tout simplement le SASEC. La FPPE-CSQ déplore que, malgré des demandes répétées, il n'y a pas eu d'évaluation du programme depuis des années. Le modèle dysfonctionnel de financement des services à l'élève ferait en sorte que les directions d'établissement doivent se concentrer sur les services curatifs plutôt que la prévention, le bien-être et le développement global. Or, la pandémie met en évidence plus que jamais l'importance de considérer l'école comme un milieu de vie offrant des services universels à tous les élèves. La fragilité actuelle du SASEC est d'autant plus inquiétante.

Le SASEC est construit en fonction des quatre caractéristiques d'une école publique non confessionnelle : une école commune, inclusive, démocratique et ouverte. La mise en place de ce service s'est faite dans la foulée de la révision durant la réforme éducative en 2000, qui définissait la mission de l'école autour de trois axes : instruire, socialiser et qualifier. Elle est un

pilier de la laïcité scolaire. Il ne faudrait pas que la peur des mots rende nos écoles moins outillées pour répondre aux besoins des élèves en contribuant davantage à fragiliser un service qui est pourtant essentiel à long terme.

À l'heure où le ministère de l'Éducation se penche sur la révision du programme d'Éthique et culture religieuses, la FPPE-CSQ réitère sa demande que le ministre mette sur pied un comité qui fera l'évaluation de la situation du SASEC dans toutes les écoles du Québec. La fédération demande à Jean-François Roberge d'exiger le déploiement du SASEC en bonne et due forme dans tous les centres de services scolaires et de voir à en assurer le financement nécessaire pour le maintenir. Ce service peut faire toute la différence dans le parcours scolaire et particulièrement en cette année éprouvante pour tous, car le SASEC favorise non seulement la réussite éducative, mais aussi le bien-être de l'élève dans sa globalité.

« En mars 2020, la FPPE-CSQ présentait un rapport sur l'importance du SASEC qui est une partie prenante de la mission de l'école. Ces professionnelles et professionnels passionnés mettent en place des lieux de réflexion, d'échange et d'expérimentation indispensables pour le développement des jeunes. C'est l'un des rares services d'intervention universels qui sont accessibles à l'ensemble des élèves d'une école, peu importe leur niveau. Un an plus tard, il faut tout mettre en œuvre pour préserver ce service en voie de disparition, qui était offert dans chacune des commissions scolaires. Aujourd'hui plus que jamais, nous demandons un appui formel du ministre de l'Éducation et son engagement de faire un état de la situation », réclame Jacques Landry, président de la FPPE-CSQ.

– 30 –

## **Profil de la FPPE-CSQ**

La Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ) représente 19 syndicats regroupant 10 000 membres répartis dans la quasi-totalité des commissions scolaires du Québec, francophones, anglophones, Crie et Kativik. Elle compte parmi ses membres différentes catégories de personnel dans les secteurs administratif, pédagogique et dans les services directs aux élèves (entre autres, psychologues, psychoéducatrices et psychoéducateurs, orthophonistes, conseillères et conseillers d'orientation, orthopédagogues, etc.).

## **Renseignements**

Aline Patcheva  
Conseillère aux communications (FPPE-CSQ)  
Cellulaire : 514 608-7721  
Courriel : [patcheva.aline@lacsq.org](mailto:patcheva.aline@lacsq.org)